



LA DÉMOCRATIE SOCIALE EN DANGER

L'arrêt du Conseil d'État est tombé. En tant qu'organisation syndicale responsable, nous actons cette décision avec le respect dû aux institutions de justice.

Cependant, le respect de l'institution n'interdit pas une inquiétude profonde : en se retranchant derrière la forme, le Conseil d'État laisse la porte ouverte à un arbitraire dangereux.

Pour rejeter notre recours, le Conseil d'État ne s'est pas prononcé sur le fond du problème. Il a balayé l'urgence de notre demande au motif que la preuve « formelle » de sanctions immédiates contre les agents grévistes n'aurait pas été apportée.

C'est un aveuglement technocratique volontaire. Attendre que le couperet tombe sur chaque travailleur pour reconnaître l'urgence d'agir, c'est ignorer la pression et l'insécurité juridique que subissent déjà les cheminots

Ce sont désormais les patrons qui reçoivent un permis d'entraver !

La concertation sociale perd tout son sens si le rapport de force est verrouillé par des subtilités de procédure



NOUS NE NOUS TAIRON PAS !

La justice a tranché en faveur de la rigidité administrative, mais elle oublie la force du terrain. HR Rail et les autorités pensent avoir gagné une bataille juridique ? Ils viennent surtout de radicaliser le mécontentement social

Le droit de grève appartient aux travailleurs et son organisation appartient aux syndicats.

Ce rejet du Conseil d'État n'est pas la fin de l'histoire, c'est le début d'une nouvelle phase de combat.

Nous restons debout, lucides sur les risques, mais plus déterminés que jamais à défendre nos droits fondamentaux !

Pierre LEJEUNE
Président CGSP Cheminots

